

Retour aux sources.

A Grenoble nous avons remunicipalisé en 2000 notre service public de l'eau et de l'assainissement illégalement délégué au privé en 1989.

La qualité du service est meilleure, le prix de l'eau plus faible, les décisions sont prises de manière claire par des instances élues, toutes les informations sont mises à disposition du public. Pour ce faire nous réalisons en direct, tout ce qui est essentiel, et nous recourons pour le reste aux entreprises privées, par des marchés publics. Le personnel du service public est en nombre plus important car les actions menées ne sont pas dépendantes du marché et des profits privés. Une politique du service à long terme peut être menée : protection de la ressource, entretien et renouvellement régulier, investissements importants, aide à la réduction de la consommation pour les usagers et politique sociale auprès des familles en difficulté... Les actions d'entretien, renouvellement, amélioration sont trois fois plus importantes que pendant la gestion privée de la Lyonnaise des eaux. Cette politique publique est aussi menée au quotidien par des personnels et des éluEs qui ne sont plus dépendants d'intérêts privés.

La ville de Grenoble a désormais le prix de l'eau potable le moins cher de France de toutes les villes de plus de 100.000 habitants, pour une eau distribuée au robinet qui est naturellement pure, sans traitement, et une ressource durablement renouvelable.

Cette action a pu être menée parce qu'il y a une volonté politique et la ténacité de quelques uns. D'abord menée par un groupe d'élueEs écologistes, leur mouvement local « démocratie écologie et solidarité » (ADES), puis également par une association d'usagers « Eau-secours », cette lutte pour retrouver un véritable service public local est aujourd'hui reconnue largement. Les usagers et le personnel sont réellement associés aux décisions. Les décisions concernant ce service sont désormais prises démocratiquement, et pour l'essentiel à l'unanimité des éluEs et avec des représentants qualifiés des usagers membres des instances ou associés aux décisions.

Pour mener cette action qui a également nécessité de mettre en évidence la corruption de la décision publique par des responsables de la Lyonnaise des eaux, nous avons engagé des actions publiques, effectué le contrôle des prix et de la légalité que n'ont pas voulu faire les responsables qui en avaient la charge, engagé des actions auprès des justices administratives, financières et correctionnelles qui nous ont donné raison, mais avec beaucoup de retard. La Cour d'appel n'a jugé qu'en 1996 le dossier de corruption, abus de biens sociaux et subornation de témoins de 1987-90, à Lyon et pas à Grenoble ; alors que la justice administrative était saisie dès 1989, le Conseil d'Etat n'a annulé qu'en 1997 les décisions de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement de 1989, et les arrangements tentés par certains avec la Lyonnaise des eaux ont été annulés en 1998 ; ce n'est que parce que nous agissions depuis 1989 que la Chambre régionale des comptes s'est intéressée au dossier fin 1995.

La leçon de cette action publique pour l'eau de Grenoble est la nécessité d'accéder aux informations, aux actes administratifs et contrats, de disposer d'analyses pluralistes indépendantes des groupes privés, de mener le débat

public contradictoire avant des prises de décision, d'effectuer des choix clairs de politiques publiques qui soient contrôlables et adaptables.

L'eau est un bien et un droit trop précieux pour le laisser au marché. C'est un service public essentiel qui ne peut être guidé par les logiques de profit. Les décisions publiques doivent échapper à la corruption et aux intérêts privés.

Cette leçon est d'autant plus d'actualité que la droite au pouvoir en France et les logiques de marché et de profit à l'œuvre dans les organismes internationaux, veulent encore plus promouvoir ce qu'ils appellent le partenariat public privé, sur le modèle de la « délégation de service public à la française », qui se résume aux profits pour le privé et aux risques pour le public, les usagers et les contribuables.

Nous sommes assez fiers d'être les dignes successeurs de ceux qui, à la mairie de Grenoble, se sont préoccupés en 1882 de rechercher et préserver des champs de captage d'eau pure et renouvelable pour la cité, de ceux qui au milieu des années soixante ont effectué d'importants investissements pour améliorer les installations et le réseau, et de préparer aujourd'hui ensemble et libres un avenir durable et solidaire pour nos enfants.

Raymond Avriillier, élu écologiste de Grenoble, administrateur de la Régie municipale des eaux de Grenoble, vice-président de la communauté d'agglomération grenobloise chargé de l'assainissement et des eaux pluviales.

Réf :

Avriillier Raymond, Descamps Philippe, Le système Carignon, éd. La Découverte, coll. Enquêtes, 1995.

Sites sur le dossier de la remunicipalisation du service de l'eau de Grenoble :

<http://www.france-asso.com/ades/dossiers/eau/index.html>

<http://eausecours.free.fr/>

<http://www.seaus.org/>

<http://www.psiru.org/reports/2001-08-W-Grenoble.doc>

<http://www.stanford.edu/~pzoido/WarnerCorruptionPaper.doc>